

PROCES-VERBAL
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mai 2019

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bruno MARDELLE 1^{er} adjoint sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer:

M. Bruno MARDELLE, Mme Valérie GUILLOT-BERTIN, M. Éric VERDIER, Mme Marie-Noëlle BESNARD-BATAILLON, Mme Claudine LECONTE-DELHOMENIE, Mme Sylvie MARTIN, M. Franck HAVET, M. Philippe NOIROT, M. Denis PACAULT, Mme Angélique LABESSE, Mme Sophie JULIEN, M. Tanguy MANCOIS, Mme Séverine GAGNERON, Mme Céline SAUZET, Mme Manuella MONTFORT, M. Nicolas LECONTE, M. ALBERT Alexandre, M. Nicolas PROT, M. Julien MAQUIN dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Alexandre ALBERT

Date de convocation : 13 mai 2019

Date d'affichage : 13 mai 2019

Nombre de membres : 19

Nombre de présents : 18

Représentés : 1

ÉLECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Mme Marie-Noëlle BESNARD-BATAILLON, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- M. Bruno MARDELLE.. : 17 voix

M. Bruno MARDELLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. Bruno MARDELLE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Nombre d'adjoints

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maximum. Il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire

Monsieur le Maire rappelle que les Adjointes au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats:

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 18
- majorité requise : 9

La liste conduite par « Mme Séverine GAGNERON » a obtenu 18 voix et a été immédiatement installée.

CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer un poste de conseiller délégué afin d'assurer la continuité du travail des services du temps périscolaire.

Madame Claudine DELHOMENIE, candidate, a obtenu 18 voix et a été proclamée élue au poste de « conseiller délégué ».

INDEMNITÉS DE FONCTION

Les indemnités ont été votées de la façon suivante :

Fonction	Nom Prénom	Montant mensuel brut	Pourcentage indice 1027
Maire	Bruno MARDELLE	1 672,44 €	43
1 ^{er} Adjoint	Séverine GAGNERON	641,75 €	16,5
2 ^{ème} Adjoint	Éric VERDIER	641,75 €	16,5
3 ^{ème} Adjoint	Valérie BERTIN	641,75 €	16,5
4 ^{ème} Adjoint	Philippe NOIROT	38,89 €	1
Conseiller Municipal délégué	Claudine DELHOMENIE	602,86 €	15,50 %

COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRÉSENTANTS ORGANISMES EXTÉRIEURS

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSIONS	VICE-PRÉSIDENTS	MEMBRES
FINANCES	Séverine GAGNERON	Nicolas LECONTE, Alexandre ALBERT, Sylvie MARTIN
AFFAIRES COMMUNALES	Valérie BERTIN	Céline SAUZET, Manuella MONTFORT, Angélique LABESSE, Franck HAVET, Sylvie MARTIN, Tanguy MANCOIS
CADRE DE VIE	Éric VERDIER	Sophie JULIEN, Philippe NOIROT, Manuella MONTFORT, Denis PACAULT, Nicolas PROT, Séverine GAGNERON
AFFAIRES SCOLAIRES	Claudine DELHOMENIE	Marie-Noëlle BATAILLON-BESNARD, Céline SAUZET, Tanguy MANCOIS, Angélique LABESSE
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Tanguy MANCOIS Sophie JULIEN Nicolas LECONTE	Séverine GAGNERON Denis PACAULT Franck HAVET

SYNDICAT ET AUTRES ORGANISMES

SYNDICAT ET AUTRES ORGANISMES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
PAYS CASTELROUSSIN ET SCOT	Bruno MARDELLE	Séverine GAGNERON
CNAS	Bruno MARDELLE	
CORRESPONDANT DÉFENSE	Éric VERDIER	
SDEI	Éric VERDIER	
SYNDICAT DES EAUX DE LA DEMOISELLE	Marie-Noëlle BESNARD Claudine DELHOMENIE	
ASSAINISSEMENT AUTONOME	Éric VERDIER	Denis PACAULT
RAMASSAGE SCOLAIRE LUANT	Valérie BERTIN Céline SAUZET	Angélique LABESSE Séverine GAGNERON

CCAS	Céline SAUZET Valérie BERTIN Sylvie MARTIN Angélique LABESSE	
------	---	--

Fin de séance à 21h00